

# PRIX DU JEUNE LECTEUR

## 35<sup>e</sup> PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN

# 2020



N° LICENCE E.S. : 2-1118745 / 3-1118746 - PHOTO : PATRICE MASSACRET

# FAITES PARTICIPER VOS CLASSES !

## CONCOURS DE LECTURE RÉSERVÉ AUX LYCÉENS

# FAITES LEUR CHOISIR LEUR NOUVELLE PRÉFÉRÉE !

Inscriptions jusqu'au 1er février 2020

Renseignements : 05 61 56 84 84 / [evenementiel.pje@pjef.net](mailto:evenementiel.pje@pjef.net)

ADRESSE POSTALE : 18, rue de Louge 31600 Muret - France

[www.pjef.net](http://www.pjef.net)

## QU'EST-CE QUE LE *PRIX DU JEUNE LECTEUR*?

C'est un prix décerné par des élèves de lycée à une nouvelle écrite par un jeune âgé de 15 à 26 ans.

Cette nouvelle figure dans le palmarès du concours d'écriture organisé chaque année par l'Association Prix du Jeune Écrivain qui récompense des œuvres de fiction (nouvelles, contes, récits...) : *Le Prix du Jeune Écrivain*.

Sous la responsabilité d'un(e) enseignant(e) ou d'un(e) documentaliste, il faut choisir, parmi 12 textes, celui que l'on préfère.

L'objectif du *Prix du Jeune Lecteur* est de permettre à des lycéennes et des lycéens de lire des textes courts (6 à 12 pages en moyenne) écrits par des auteurs ayant sensiblement le même âge qu'eux, et de s'exercer à un travail d'analyse avec explicitation des choix.

## MODALITÉS

Dans les établissements participants, les textes seront lus au sein de groupes constitués.

Soit sous la responsabilité d'un(e) enseignant(e) - «Groupe Classe» -, soit sous la responsabilité d'un(e) documentaliste - «Groupe Doc» -, qui se chargera de l'inscription des différents groupes via une plate-forme d'inscription accessible depuis le site : [www.pjef.net](http://www.pjef.net) ou à l'adresse suivante : <https://pje.wiin-organizers.com/fr/applications/Prix-du-jeune-lecteur/>

*Les 12 textes à lire seront disponibles en ligne et téléchargeables via la plateforme, jusqu'au 1er février 2020, date limite d'inscription pour les établissements.*

Après lecture des 12 textes, chaque groupe - «Classe» ou «Doc» - disposera d'une voix chacun (1 vote par groupe).

Il y aura donc, à la suite des lectures par les élèves et leur choix individuel, un dépouillement des votes permettant de déterminer le texte ayant obtenu le plus de voix dans chaque groupe.

Dans un même établissement, il peut y avoir plusieurs groupes «Classe» et plusieurs groupes «Doc».

*Exemple :*

*Au Lycée Frédéric Mistral, 2 classes participent (deux groupes « classe ») + un groupe d'élèves qui travaille avec une documentaliste (un groupe « doc ») : 3 voix en tout pour le lycée.*

Le résultat du vote de chacun des groupes sera transmis à l'Association Prix du Jeune Écrivain par la personne responsable de l'inscription via la plateforme dédiée.

Lot : 250 € à l'auteur du texte choisi (prix offert par la Librairie *Ombres Blanches* à Toulouse)

*\* Pour plus de renseignements sur l'Association Prix du Jeune Écrivain et télécharger le règlement complet : [www.pjef.net](http://www.pjef.net).*

## ATTENTION !

- Date limite d'inscription pour les établissements : 1er février 2020.

- Date limite pour la prise en compte des votes : 15 mars 2020.

Le résultat des votes des différents établissements ayant participé permettra de déterminer le texte ayant obtenu le plus de voix.

Il sera alors proclamé *Prix du Jeune Lecteur 2020* à l'occasion de la Semaine du Prix du Jeune Écrivain qui se déroulera en Île-de-France et en Occitanie du 20 au 27 mars 2020.

## RÈGLEMENT

- Participation réservée aux élèves de lycée (sauf Académie de Toulouse où les classes de 4e et de 3e peuvent participer).

- Participation ouverte à tous les lycées de France, ainsi qu'aux lycées français à l'étranger.

- Inscription en ligne des établissements : avant le 1er février 2020 impérativement via la plateforme (pas d'inscription individuelle par les élèves).

- Frais d'inscription, quel que soit le nombre de groupes participant, fixés forfaitairement à 20 € par établissement (sauf Académie de Toulouse où l'inscription est gratuite). Ils constituent une adhésion à l'association Prix du Jeune Écrivain.

- Vote en ligne des établissements : du 15 février au 15 mars 2020, impérativement via la plateforme utilisée pour l'inscription (aucun vote par téléphone ou par courrier postal n'est accepté).

- Dans le cas de plusieurs groupes «Classe» ou «Doc» dans un même établissement, autant de voix que de groupes.

- Nouvelle lauréate du *Prix du Jeune Lecteur* : celle qui obtiendra le plus de suffrages. En cas d'ex-aequo : tirage au sort.



Remise du *Prix du Jeune Lecteur 2019*, à Muret (31), avec les lauréats du 34e Prix du Jeune Écrivain